



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Chine

Question écrite n° 76435

Texte de la question

M. Bernard Lesterlin attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la situation des pratiquants de Falun Gong en Chine. Ce mouvement spirituel n'est pas qualifié de secte, ni par la Miviludes, ni par aucun autre État que la Chine elle-même. Il s'agit là d'une pratique publique, libre et gratuite, simple mouvement intellectuel qui a toutefois le malheur de ne pas adhérer à la ligne politique et spirituelle du parti communiste chinois. Les pratiquants de Falun Gong font l'objet d'intolérables persécutions, de mauvais traitements voire de torture lorsqu'ils sont emprisonnés. Ces faits sont corroborés chaque année par l'organisation humanitaire Amnesty international qui dans ces rapports dénonce les condamnations arbitraires, l'expulsion voire la torture établis par le pouvoir chinois. La France, en tant que nation des droits de l'Homme, doit défendre la liberté de culte et la liberté d'expression. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui dire si la diplomatie française a évoqué ce sujet avec ces homologues chinois et quelles mesures il compte prendre pour protéger toutes les minorités religieuses en Chine qui seraient persécutées en raison de leurs convictions et de leurs croyances.

Texte de la réponse

Le Gouvernement suit avec attention la répression, depuis 1999, du mouvement Falungong en Chine. Sans porter d'appréciation sur la nature de ce mouvement, la France entend maintenir ses efforts en faveur du respect par la Chine des droits et des libertés fondamentaux. S'agissant des difficultés rencontrées par les minorités religieuses, la France et l'Union européenne font régulièrement part aux autorités chinoises de leur préoccupation et appellent au respect des libertés fondamentales en toutes circonstances. De manière constante, notre pays, en lien avec ses partenaires européens, appelle l'attention des autorités chinoises sur la nécessité de respecter la liberté de religion et de conviction, et d'édifier un véritable État de droit. Ces messages sont, notamment, transmis dans le cadre du dialogue entre l'Union européenne et la Chine sur les droits de l'homme, dont la dernière session a eu lieu à Madrid, le 30 juin 2010, et durant laquelle la question des minorités a été dûment abordée.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Lesterlin](#)

Circonscription : Allier (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76435

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 2010, page 4125

Réponse publiée le : 14 septembre 2010, page 9953